



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-006

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMABLES (RCA09-Z01) DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 499 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 503 ET À AUTORISER LE MODE D'IMPLANTATION ISOLÉ DANS LA ZONE 499

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA10 30 04 0099, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-006, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

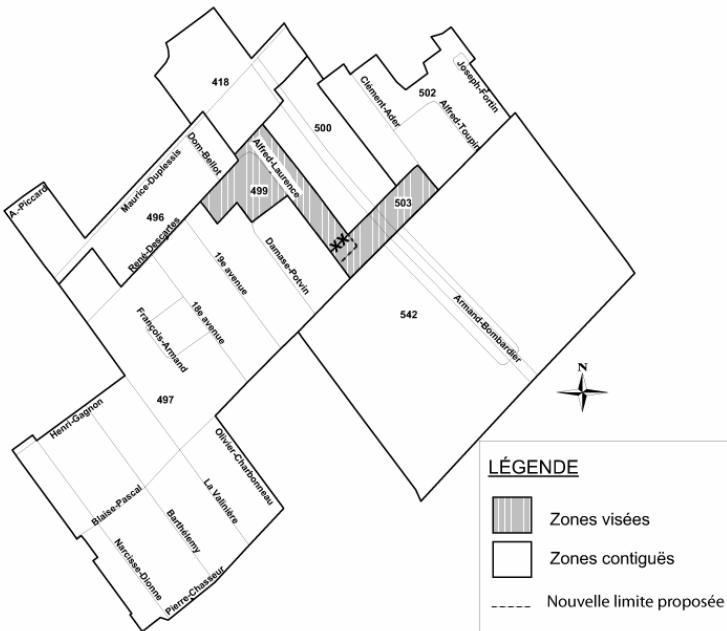
QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 22 avril 2010 à compter de 18 h 30** au centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 160.

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à intégrer un terrain vacant dans une zone résidentielle qui lui est adjacente et vise également à autoriser le mode d'implantation « isolé » dans la zone 499 et réduire les marges de recul latéral minimal.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës telles qu'illustrées au plan au-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire sur la disposition du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.



QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones concernées du territoire de l'arrondissement sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 13^e jour du mois d'avril 2010.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat